

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 15 (1967)

Artikel: Les tablettes de Kerkouk au Musée d'art et d'histoire de Genève
Autor: Lacheman, Ernest R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TABLETTES DE KERKOUK AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE

par Ernest R. LACHEMAN, Wellesley College, U.S.A.



EN 1947, de retour à Genève, ma ville natale, je suis allé au Musée d'art et d'histoire. A ma grande surprise je reconnus dans une vitrine des tablettes cunéiformes de Kerkouk, semblables à celles qui étaient l'objet de mes études aux États-Unis.

M. Bouffard, alors assistant directeur du Musée, me donna la permission de les examiner de près et M. Deonna, le directeur, me donna la permission de les publier. A tous deux je désire exprimer ma reconnaissance.

La difficulté de certains textes est la raison principale pour avoir attendu si longtemps de les publier. Même aujourd'hui il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes que ces textes présentent. Mais grâce à la connaissance des quelque quatre milles tablettes de ce genre à Harvard et à l'Oriental Institute de l'Université de Chicago, je puis maintenant donner une meilleure traduction qu'il aurait été possible alors.

Je dois aussi exprimer ma reconnaissance au Dr E. Sollberger qui m'a envoyé des photographies des tablettes et des collations des textes. En 1960 il m'a permis de prendre des impressions de latex qui m'ont facilité remarquablement la copie des textes.

Quoiqu'il n'y ait que dix tablettes, leur importance est considérable. Elles nous présentent des informations sur la famille de Tehip-tilla dans la ville des dieux, alors que jusque-là nous ne connaissions que ses activités dans la ville de Nuzi et environs.

En effet, avant les fouilles archéologiques du tell, appelé aujourd'hui Yorgha Tepe, de nombreuses tablettes de cette région avaient été vendues par les antiquaires à des collectionneurs d'antiquités et à des musées, comme celui de l'Ermitage à Leningrad, le British Museum, le Musée de Berlin, etc. En général on peut dire que ces tablettes proviennent de Kerkouk même (connue dans l'Antiquité soit par le nom

d'Arraphe, soit par le nom de ville des dieux. Les seules tablettes (comme notre n° 1) qui proviennent de Yorghan Tepe ont dû être obtenues par des ouvriers qui travaillaient pour Chiera lorsqu'il commença ses fouilles en 1925.

Sur l'avis du Dr Corner, le médecin civil anglais de Kerkouk, Chiera choisit le tell de Yorghan Tepe, près du village de Tarkalan (ancien Tarkul), pour ses premières fouilles. En 1925-1926 il dégageda les ruines du faubourg au nord-ouest du tell même et mit au jour les archives de Tehip-tilla, de plus de mille tablettes. Les fouilles continuèrent jusqu'en 1931. Le tell fut dégagé jusqu'au niveau churrite. Plus de quatre mille tablettes furent découvertes, révélant la grandeur de la civilisation churrite du XV^e siècle av. J.-C. Des fouilles partielles produisirent des tablettes de l'époque sargonide, soit environ mille ans avant l'occupation churrite. Les tablettes du XV^e siècle prouvèrent que le tell était l'ancienne ville de Nuzi, et celles de l'époque sargonide que le nom de la ville était alors Gazur.

Malheureusement, comme la ville moderne de Kerkouk est bâtie sur le tell de l'ancienne Arraphe, il est très probable qu'il sera impossible de le fouiller. Nous devons donc nous limiter à ces tablettes qui ont été découvertes lors de la construction de nouvelles maisons à la périphérie de la base du tell. C'est dire l'intérêt des informations que nos textes nous donnent sur cette ancienne ville.

1 (MAH 15867)

Tup-pí ma-ru-ti ša ² *mPa-a-za-zi m̄zr Ki-pí-iš-šu-uh-ri* ³ *mTe-hi-ip-til-la m̄r Pu-hi-še-en-ni* ⁴ *a-na ma-ru-ti itepus-sú-ma* ⁵ *4 imér* ⁵ *GIŠ awehari ši-qú* ⁶ *i-na wu-ru-uh-li ša dimti Zu-la-e* ⁷ *ina ál A-pè-na-aš* ⁸ *a-na mTe-hi-ip-til-la it-ta-din* ⁹ *ù mTe-hi-ip-til-la* ³⁶ *imér ŠE.MEŠ* ¹⁰ *ki-ma qišti-šu-nu a-na mPa-za-zi* ¹¹ *it-ta-ad-na-aš-šu* ¹² *šum-ma eqlu di-na ir-ta-ši* ¹³ *šimPa-za-zi* ¹³ *ú-za-ak-ka₄-ma a-na mTe-hi-ip-til-la inandin* ¹⁴ *šum-ma mPa-za-[zi] KI.BAL-at* ¹⁵ *2 ma-na [kaspá] a-na mTe-hi-ip-til-la* ¹⁶ *ú-[ma-al-la]* ¹⁷ *IGI [Muš-te-šu]p m̄r Ar-[n]a-[pu]* ¹⁸ *IGI [Na-aš]-wa m̄r Ka₄-lu-li* ¹⁹ *[IGI Wa-a]n-ti-ia m̄r Na-hi-a-šu* ²⁰ *[IGI Šum-m]i-ia m̄r A-ri-ka₄-na-ri* ²¹ *[IGI Muš]-te-ia m̄r Ar-še-ni* ²² *IGI A-tal-te-šup m̄r Sum-mi-ia* ²³ *IGI Pu-i-ta-e m̄r Nu-uz-za* ²⁴ *IGI Ur-hi-ia m̄r Ar-ša-tù-a* ²⁵ *IGI En-na-úk-rù m̄r Ta-a-a* ²⁶ *IGI Šúk-ra-pu m̄r Tù-un-tù-ia* ²⁷ *IGI Ša-k[a₄-ra-a-a] m̄r Ta-an-ta-ú-a* ²⁸ *IGI A-be-[ia m̄r Pa]-az-zi-ia* ²⁹ *IGI Ik-[ki-ia-m̄r] Ni-nu-a-ri* ³⁰ *IGI Ar-[zi-iz-za] m̄r Ni-ki* ³¹ *IGI A1-pu-[ia] m̄r Ha-ši-ia* ³² *IGI Ti-in-[ti-i]a m̄r A-ka₄-a-a* ³³ *IGI Šu-ul-m[i-ia] m̄r Pu-ia an-nu-ti ša ál A-pè-:-na-aš* ³⁴ *IGI Ta-a-a [m̄r DUMU].NITA-sin tup-šar* ³⁵ *an-nu-ti ši[bûti^{pl} kaspu na-di]-na-nu eqla mušelwu* ³⁶ *[kunuk mNuš-te]-šup m̄r Ar-na-pu* ³⁷ *kunuk mNa-aš-wa m̄r Ka₄-lu-li* ³⁸ *kunuk Pu-i-ta-e m̄r Nu-uz-za* ³⁹ *kunuk mTa-a-a tup-šar* ⁴⁰ *aban mŠa-ka₄-ra-a-a ši-bi* ⁴¹ *ša ál A-pè-na-aš* ⁴² *aban mTi-in-ti-ia ši-bi ša ál A-pè-na-aš*

OBVERS

Handwritten text in a rectangular box, organized into lines. The text is dense and appears to be a transcription of a document. On the left side of the box, there are vertical numbers: 5, 10, 15, and 20, likely indicating line numbers.

Tr. Inf.

Handwritten text enclosed in an oval shape, located below the 'OBVERS' section.

REVERS

Handwritten text in a rectangular box, organized into lines. The text is dense and appears to be a transcription of a document. On the left side of the box, there are vertical numbers: 30, 35, and 40, likely indicating line numbers. The text includes several lines starting with 'Sc.' and two lines starting with 'Po. 314' and 'Po. 391'.

Tablette d'adoption de Pazazi, fils de Kipiš-šuhri. Il a adopté Tehip-tilla, fils de Puhī-šenni. 4 imêr 6 awehari de champ irrigué, au sud du district Zulae, dans la ville d'Apenaš, comme sa part (d'héritage) il a donné, à Tehip-tilla. Et Tehip-tilla a donné à Pazazi comme cadeau 36 imêr d'orge. Si le champ est l'objet d'un procès, Pazazi le libérera et le remettra à Tehip-tilla. Si Pazazi transgresse (l'accord), il paiera 2 mines [d'argent] à Tehip-tilla.

³³ Ces (témoins) sont de la ville d'Apenaš.

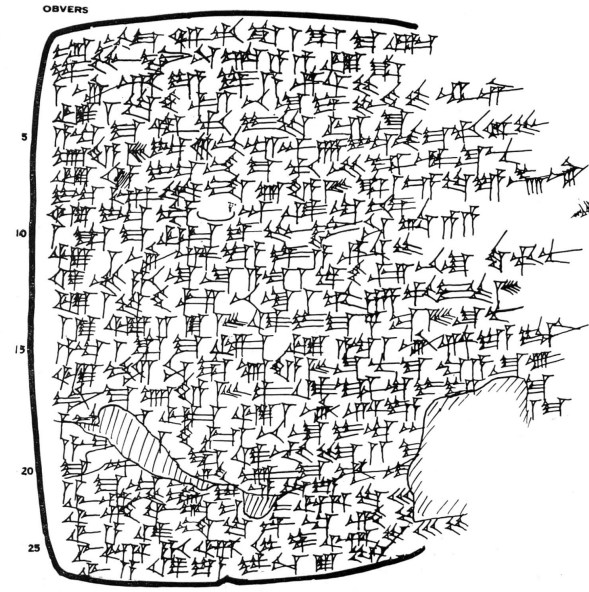
³⁵ Ces témoins ont livré l'argent et arpenté le champ.

17 témoins et le scribe Taia, fils d'Apil-sin.

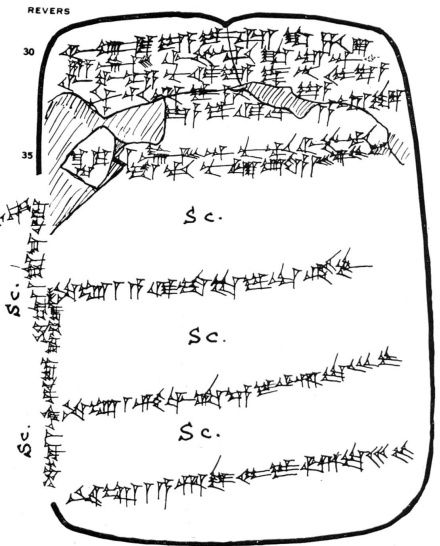
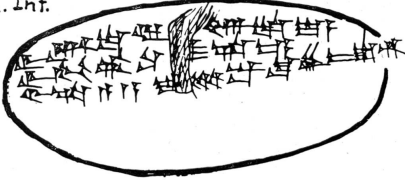
2 (MAH 15865)

Tup-pí ma-ru-ti ša mŠa-ma-hul 2 mâr Pu-uk-ku₄-ta-a-a ù ša 3 mŠúk-ri-ia mâr A-kap-še 4 ù mTe-hi-ip-til-la mâr Pu-hi-še-en-ni 5 a-na ma-ru-ti i-te-ep-šu 6 bitātu^{hi.a.meš} i-na libbi^{bi} ša ál Ili 8 i-na am-ma-ti ru-pu-us-sú-nu 7 ù 16 i-na am-ma-ti mu-ra-ak-šu-nu 8 i-na el-li-it bitāti^{hi.a.meš} ša mE-te-ia LÚ.ŠÚK 9 ù i-na báb dKi-na-tu₄ 10 mŠa-ma-hul mâr Pu-uk-ka₄-ta-a-a 11 ù mŠúk-ri-ia mâr A-kap-še 12 ki-nu zitti-šu a-na mRe-hi-ip-til-la id-dì-nu 13 ù mTe-hi-ip-til-la 1 alpu 8 imêr ŠE.MEŠ 14 1 šubātu ù 2 immeri^{pl} ki-i-ma qišti^{pl} -šu-nu 15 a-na mŠa-ma-hul ù a-na mŠúk-ri-ia i-din 16 ù il-ka₄ ša bitāti^{hi.a.meš} šu-nu-ma na-a-šu-ú 17 šum-ma bitātu^{hi.a.meš} pa-qí-ra-na i-ra-[aš]-šu 18 mŠ[a-m]a-a-hul ù mŠúk-ri-ia [ú-za-k]u-ma 19 a-na [mTe]-hi-ip-til-la i-na-a[n-dì-nu] 20 ma-an [n-n]u ša KI.BAL-tu 2 m[a-na kaspu] 21 2 ma-na hurášu ú-ma-al-la 22 IGI Ri-mu-šarri mâr E-te-ia 23 IGI Kì-wi-ta-e mâr Ar-te-eš-[še] 24 IGI A-ki-it-te mâr Na-kè-pu 25 IGI Ar-ha-ar-mi mâr Ar-te-eš-še 26 IGI A-kí-ia mâr Ka₄-lu-li 27 IGI Ar-te-šup mâr Eh-li-ia 28 IGI ku₈-tùk-ka₄ mâr Ta-e 29 IGI Ta-a-a mâr Li-ba-šu LÚ tap-ša-hu 30 IGI Ú-ku-ia mâr Ip-ša-ha-lu 31 8 awélúti^{pl} ši-bu-ti ša ál Ili 32 IGI Wu-un-nu-ki-ia mâr Tar-mi-ia 34 IGI Kaf-ti-ri mâr Ha-ši-ia 34 [IGI X x]-ia mâr Ki-l[i-i]a tup-šar 35 naphar 11 awélúti^{pl} an-nu-ti ši-bu-ti 36 kaspu id-dì-nu ù bitātu^{hi.a.meš} ú-še-el-[wu-ú] 37 kunuk mA-ki-it-te mâr Na-kè-pu 38 kunuk mKí-wi-ta-e mâr Ar-te-eš-še 39 kunuk mA-ri-har-mi mâr Ar-te-eš-še 40 kunuk mA-ki-ia mâr Ka₄-lu-li 41 kunuk mŠúk-ri-ia ša bél bitāti^{pl} kunuk mŠa-ma-hul ša bél bitāti^{pl}

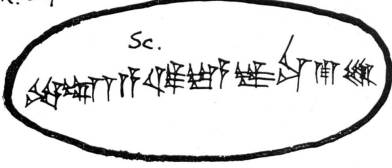
Tablette d'adoption de Šamahul, fils de Pukkataja et de Šukrija, fils d'Akapše. Ils ont adopté Tehip-tilla, fils de Puhī-šenni. Šamahul, fils de Pukkataja et Šukrija, fils d'Akapše, ont donné à Tehip-tilla comme sa part (d'héritage) des maisons au centre de la ville des dieux, (mesurant) 8 coudées de largeur et 16 coudées de longueur, à côté des maisons d'Eteja le graveur, à la porte (du temple du dieu) Kinatu. Tehip-tilla a donné à Šamahul et à Šukrija comme cadeau un bœuf, 8 imêr d'orge, un vêtement et 2 brebis. Ceux-là (Šamahul et Šukrija) paieront l'impôt des maisons. Si les maisons sont l'objet d'une revendication, Šamahul et Šukrija les libéreront



TR. Inf.



TR. Sup.



et les remettront à Tehip-tilla. Quiconque transgressera l'accord paiera 2 mines d'argent et 2 mines d'or.

³¹ (Ces) témoins sont de la ville des dieux.

³⁵ Total: 11 hommes; ces témoins-ci ont reçu l'argent et arpenté les maisons. 10 témoins et le scribe. 6 impressions de sceaux.

3 (MAH 18566)

[Tup-pí] ma-[ru-ti š]a ^mAl-pu-ma-tal ² [már Ar]-za-a[r-wa ù ^{mT}]e-hi-ip-til-la ³ [már P]u-hi-še-en-n[i] a-na ma-ru-ti i-pu-us-sú ⁴ [ù] eqléti^{pl} i-n[a dim]ti Pa-ak-ka₄-nu ⁵ [i-n]a li-it mi-iš-ri ša ^mBe-le-e-a ⁶ ki-mu-ú GI.KAK.TAG.GA ⁷ KUŠ iš-pa-ti ša ^mTe-hi-ip-til-la ⁸ ^mAl-pu-ma-tal i-in-dì ⁹ ù ^mTe-hi-ip-til-la 10 GI.KAK.TAG.GA ša er^{pl} ¹⁰ ki-mu-ú qišti-šu a-na ^mAl-pu-ma-tal ¹¹ már Ar-za-ar-wa iddin^{din} ¹² šum-ma eqlu pa-qí-ra-na irtaši^š ¹³ ^mAl-pu-ma-tal ú-zu-ak-ka₄-ma ¹⁴ a-na ^mTe-hi-ip-til-la i-na-an-din ¹⁵ šum-ma ^mAl-pu-ma-tal KI.BAL-tu ¹⁶ 1 ma-na kaspu l ma-na hurášu ú-ma-al-la ¹⁷ il-ka₄ ša eqléti^{pl} ^mAl-pu-ma-tal na-a-ši ¹⁸ IGI Dá-a-a-ni már A-ri-ik-ka₄-ma-tal ¹⁹ IGI A-ri-har-me már Ar-te-eš-še ²⁰ IGIŠe-en-na-a-a már Ku-tuk-ka₄ ²¹ IGI Še-el-la-pa-i már Ha-lu-ut-ta ²² IGI Ka₄-ti-ri már Ha-ši-ia ²³ 5 awélúti^{pl} an-nu-ti mu-še-el-mu-ú ²⁴ ša eqléti^{pl} ²⁵ IGI Ar-te-ia már Te-hi-ia ²⁶ IGI Eh-li-ip-a-pu már Túr-še-en-ni ²⁷ IGI Ni-ir-hi-til-la már A-tal-te-šup ²⁸ IGI A-kà-wa-til már Hu-ti-ia ²⁹ IGI Aš-su-za-aš már Ar-te-šup ³⁰ IGI ^dUTA-an-dul már Ta-a-a ³¹ tup-šar-rù ³² kunuk ^mEh-li-ip-a-pu ³³ kunuk ^mAr-te-ia ³⁴ kunuk ^mDá-a-a-ni ³⁵ [kunuk ^m]Aš-su-za-na ³⁶ [kunuk] ^mKa₄-ti-ri ³⁷ kunuk ^dUTA-an-dul tup-[šar]

Tablette d'adoption d'Alpum-atal, fils d'Ar-zizza. Il a adopté Tehip-tilla, fils de Puhí-senni. Alpum-atal a donné à Tehip-tilla des champs dans le district de Pakkanu, à la limite (du champ) de Belia, pour des flèches (et) un carquois de cuir de Tehip-tilla. Tehip-tilla a donné comme cadeau à Alpum-atal 10 flèches en bronze. Si le champ est l'objet d'une revendication, Alpum-atal le libérera et le remettra à Tehip-tilla. Si Alpum-atal transgresse l'accord, il paiera 1 mine d'argent et 1 mine d'or. Alpum-atal paiera l'impôt des champs.

²³ Ces 5 hommes-ci ont arpenté le champ.

10 témoins et le scribe Utandul. 6 impressions de sceaux.

4 (MAH 16026)

Um-ma ¹Ti-i-eš-na-a-a-ma ² marat ^mTe-hi-ip-til-la ³ amtu ¹Wi-la-ri-i ù wardu ⁴ ^mUt-hap-ta-e an-nu-tu₄ ⁵ ša sîšî ú-zu-ri a-na ia-ši ⁶ ša i-din-nu ù i-na-an-na ⁷ [amti-ia] ¹Wi-la-ri-i a-na má[ri-ia] ⁸ a-na ^mTup-ki-ia at-ta-din ⁹ ù wardu ^mUt-hap-ta-e

OBVERS

10
15
20

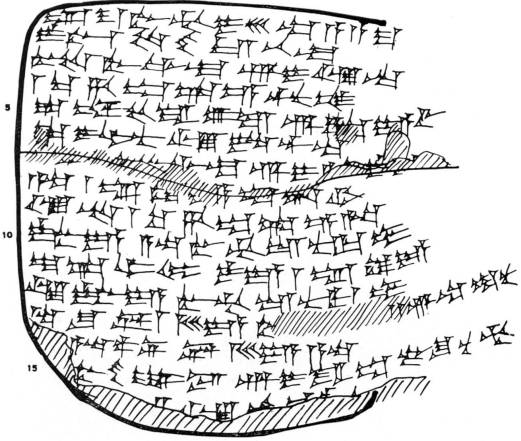
REVERS

25
30
35

Sc.
Sc.
Sc.
Sc.

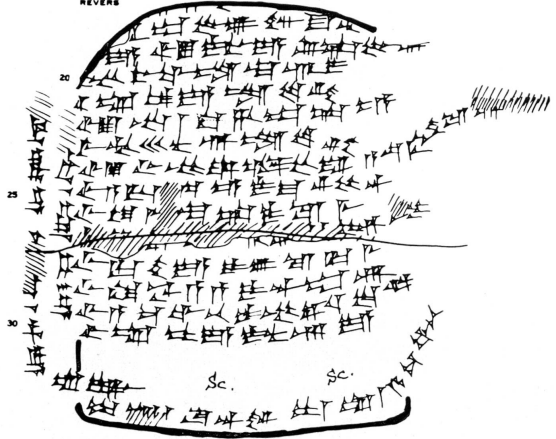
Tr. Sup.

OBVERS



4

REVERS



*a-na*¹⁰ *marti-ia a-na*¹ *Ti-iš-nu-ur-hé*¹¹ *at-ta-din mári-ia*^m *Tup-ki-ia*¹² *ù marti-ia*¹ *Ti-iš-nu-ur-hé*¹³ *a-na qât ummé^{pl}-ia*¹ *[Hi-in-z]u-ri na-ad-nu*¹⁴ *[ù] a-na pa-ni ummé^{pl}-ia a-na*¹⁵ *[pa-ni]*¹ *Hi-in-zu-ri i-ra-ab-bu-šu-nu-ti*¹⁶ *[x x x x]*^ù *[šum-ma¹] [Hi-in-zu-ri x x x x]*¹⁷ *[e-nu-ma*¹ *Hi-in-zu-ri]*¹⁸ *[i-r]a-ab-bu-ú im-ma-t[*i-me-e*]*¹⁹ *[mári]-ia*^ù *marti-ia ir-ta-bu-ú*²⁰ *amtu*¹ *Wi-il-la-ri-i*²¹ *^mTup-ki-ia il-te-qè*²² *ù wardu*^m *Ut-hap-ta-e¹ Ti-eš-nu-ri il-te-qè*²³ *ù ši-mu ša sîsî a-na*¹ *Hi-in-zu-ri [nadnu]*²⁴ *IGI A-kap-ta-e mâr Ma-zi-ili*²⁵ *IGI Gí-me-la-dá mâr Zu-me*²⁵ *IGI [Šu-mu-un-ta-ri mâr] [Ha-ni-ku]-uz-zi*²⁷ *IGI Ur-hi-ia mâr Ú-zu-ur-me-šu*²⁸ *IGI Kipá-a-a mâr Ila-ab-ri*²⁹ *IGI A-ka₄-wa-til mâr Mu-uš-te-šup*³⁰ *IGI Tup-pí-ia mâr Nu-ri-ia*³¹ *kunuk Gimil-^dadad kunuk A-ka₄-wa-til*³² *kunuk A-kap-ta-e kunuk Ili-ia tup-šar*

Ainsi (a parlé) Tieš-naĵa, fille de Tehip-tilla: «La servante Wilari et le servant Uthap-tae, ces (personnes)-ci m'avaient été données (pour le prix) d'un cheval. Et maintenant j'ai donné la servante Wilari à mon fils Tupkiĵa et le servant Uthap-tae à ma fille Tišnurhe. Mon fils Tupkiĵa et ma fille Tišnurke ont été donnés à ma mère Hinzuri et ma mère Hinzuri les élèvera... Si [Hinzuri] ...

Quand Hinzuri aura élevé et aussitôt que mon fils et ma fille auront été élevés, Tupkiĵa recevra la servante Wilari et Tišnuri recevra le servant Uthap-tae. Le prix du cheval a été donné à Hinzuri.

7 témoins. 5 impressions de sceaux dont celui du scribe Iliia.

5 (MAH 15864)

[U]m-ma^m *Ur-hi-ia-ma*² *um-ma*^m *It-hi-til-la-ma*³ *um-ma*^m *Hé-šal-la-ma*⁴ *um-ma*^m *Be-li-ia-ma*⁵ *¹Zi-li-im-na-a-a*⁶ *DUMU Te-hi-ip-til-la*⁷ *iš-tu mât Aš-ka*⁸ *a-na*^m *En-na-ma-ti*⁹ *ni-iš-pur-a-ni-in-ni*¹⁰ *um-ma šu-ú-ma-mi*¹¹ *[a]*^{um-ma-a-mi}¹² *¹A-pá-pá-al-ti*¹³ *i-na qâti^{ti}-ka-mi pé-qé-es-sú-mi*¹⁴ *ù an-a ha-ša-ar-te-en-na*¹⁵ *li-me-li-is-sú-ú-mi*¹⁶ *im-ma-ti-me-e a-ša-pá-ra-ak-sú*¹⁷ *[li]-bi-la*¹⁸ *aban*^m *Hé-šal-la*¹⁹ *aban*^m *Ur-hi-ia*

Ainsi (a parlé) Urhiia, ainsi (a parlé) Ithi-tilla, ainsi (a parlé) Hešalla et ainsi (a parlé) Beliiia: Nous avons envoyé Zilim-naia, la fille de Tehip-Tilla du pays d'Aššur(?) à Ennamati. Ainsi (a parlé) celui-là: La mère Apapalti entre tes mains nous avons confiée, et pour assignée. Quand je te le ferai savoir, envoie la.

2 impressions de sceau.

6 (MAH 15990)

*Tup-pí awélûti^{pl} ša a-na bîtâti^{pl}-šu-nu*² *mu-uš-šu-ru ša ál Ar-na-pu*³ *^mA-ri-ip-ú-ra-aš-še*⁴ *^mA-ar-ta-e*⁵ *^mHé-er-r[*i-k*]i*⁶ *ligne effacée*⁷ *^mHu-ti-ip-til-la e-te-nu*⁸ *^mA-mu-mi-[*ia*]*⁹ *^mPa-a-a mâr Par-ta-su-a*¹⁰ *8 awélûti^{pl} a-lik il-ki*¹¹ *aban*^m *A-kip-ta-*

OBVERS

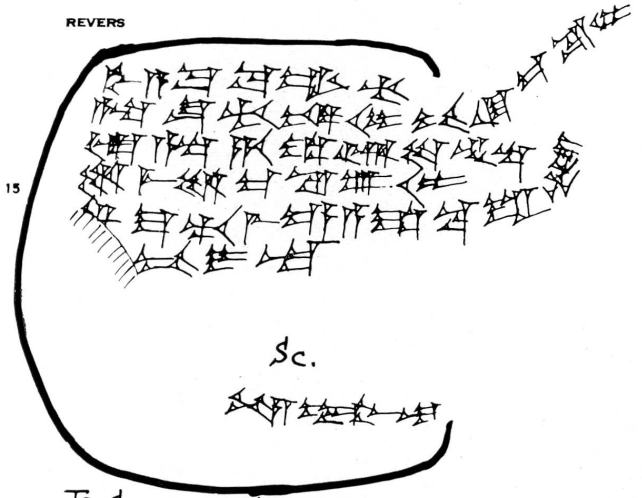


TR. Inf.

Handwritten transcription of the obverse inscription, showing a mix of characters and some hatching.

5

REVERS



TR. Sup. Sc.

Handwritten transcription of the reverse inscription, showing a mix of characters and some hatching.

OBVERS

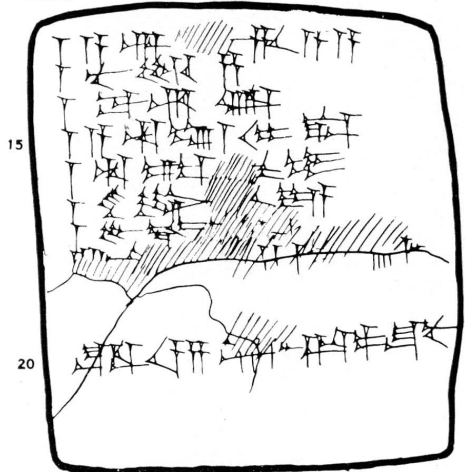


TR. Inf.

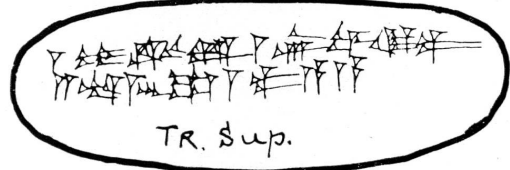


6

REVERS



TR. Sup.



še-en-ni¹² aban^m [X x]-ip-šarri¹³ mA-ri-[ih]-ha-a-a¹⁴ mNu-uz-za¹⁵ mPá-ri-ru¹⁶ mA-hu-um-mi-ša¹⁷ mHu-ta-pí-hé¹⁸ mHi-in-ti-ia¹⁹ mPu-uk-[ka-ta]²⁰ [ʔ awélûti] [pl a]-lik s[eri] [ri pl]¹⁹ naphar¹⁸ awélûti^{pl} kap-pa-šu-nu²² mHé-ek-ru^m Er-wi-ki-pa²³ wardûti^{pl} ša^m Pa-a-a

Tablette des hommes qui ont été libérés (pour retourner) à leurs maisons, de la ville d'Arn-apu.¹⁰ 8 soldats²⁰ 7 soldats²¹ total: 16(sic.) hommes.²³ Les esclaves de Paia.

7 (MAH 15974)

1 qa-sú ša kaspi ša 10 <šiqli> šu-qú-ul-<ta>-šu² [x ta-pa-lu] hu-ul-la-an-nu³ [x ta-pa-lu] na-ah-la-ap-tu⁴ [x x x]-ba-ah-[hu] ša tám-ka-ar-hu⁵ [x x x]-ar-šu ša kaspi uh-hu-[zu]⁶ [x x x]-ta-al-mi-ia ni-wi-[x x x]⁷ [ša] awélûti^{pl} mar-ši-ip-ri il-te-en na-[x]-an⁸ na-ah-la-ap-tù^{pl} ša nadnu⁹ an-nu-tu⁴ mEn-na-ma-ti [ú]-na-ba-na-az-zu¹⁰ ša mAl-ze-en-ni a-na^m [X x x] [ú]-še-bi-il-šu-nu-ti¹¹ 1 subātu 1 na-ah-la-ap-tuf 1 [hu-ul]-la-an-nu¹² il-te-en-nu-tuf TUM LAL [x]-ar-šu¹³ [il-te]-en-nu-tù KUS še-e-nu¹⁴ [x x x]^{pl} tábu an-nu-tu⁴ i-šu-ma-qa¹⁵ [x x x t]i-šu ša Zi--im-na-a-a¹⁶ [il-te-en]-nu-tù KUS šu-hu-up-pè [sa]¹⁷ [x x x x x]-šu-uh-h[u x x]-ti¹⁸ [x x il-te-en]-nu-tu⁴ [x x x]¹⁹ [x x x x na]-ad-nu i-na [x x x]²⁰ [a-na]¹ Ni-nu-um-ma-ti ip-[x x x ú-še-bi]-il-šu-nu-ti²¹ [x x x x] aš-tù-uz-zi²² [x x x x x] na-ad-nu

Lignes 23-26 détruites.

²⁷ [x x x x x] l ni-[en-zi-tu]²⁸ [x x x x x] išten^{en}-nu-tu⁴ [x x x]²⁹ [x x x x x] ša šamni^{pl} ma-lu-ú³⁰ [x x x x x] ša a-na³¹ [x x x x x] it-ta-ad-na-aš-šu

Reste non inscrit.

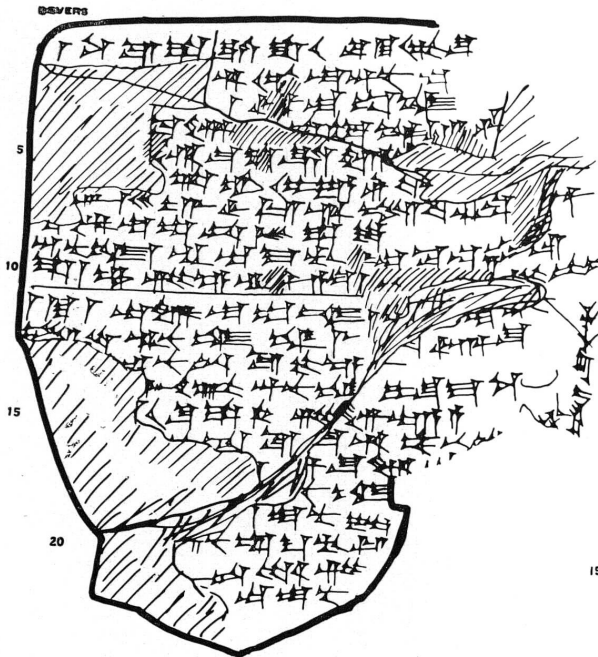
Pas de traduction. Voir les notes.

8 (MAH 16114)

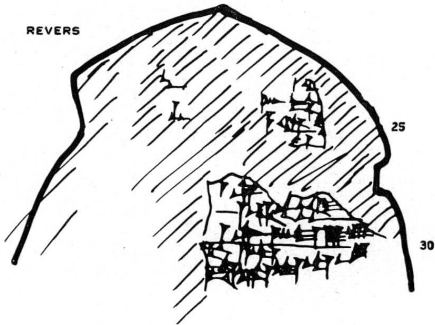
[Um-ma^m] Ki-pá-ar-ra-ap-he-ma² [mâr X x]-ka⁴ [um-ma^m Ak-k] u-le-en-ni-ma³ à⁴ [um-ma^m X x]-ia-ma⁵ [Tieš]-na-a-a⁶ [marat Te-hi-ip]-til-la⁷ [a-na^m En-na-m] a-ti a-ha-ti-šu⁸ [x x x x x] na-din⁹ [x x x x x] Zi-li-im-na-a-[a]¹⁰ [mi-nu-u] m m-me-e a [mtûti^{pl}-ia]¹¹ [ù wardûti] [pl]-ia¹¹ à mi-nu-um-me-e¹² [še]-er-re^{pl}¹³ [ša] xmtûti^{pl}-ia¹¹ à ša wardi-ia¹⁴ [a-n] a mEn-na-ma-ti¹⁵ [i]t-ta-din-mi¹⁵ à šum-ma¹⁶ [m]a-a-am-ma ina arki¹⁷ [amtûti]^{pl} wardûti^{pl}-ia¹⁸ i-ša-as-sí¹⁹ [ù] i-na mukhi-ia²⁰ [x x]-bi-ia²¹ a-na-ku lu-zi-ik-[ki]²² [aban X x x]-ia²³ [aban X x x] aban [X x x]²⁴ [aban Ki]-pá-ar-ra-ap-he²⁵ [aban A] k-ku-le-en-ni

[Ainsi (a parlé) Ki]p-arraphe, [fils de ...]ka; [ainsi (a parlé) Akk]ulenni, et [ainsi (a parlé) ...]ia: «[Tieš]-naia, [la fille de Tehip]-tilla a été donnée à son frère Enamati Zilim-naia. Toutes mes servantes et (tous) mes servants et tous les descendants

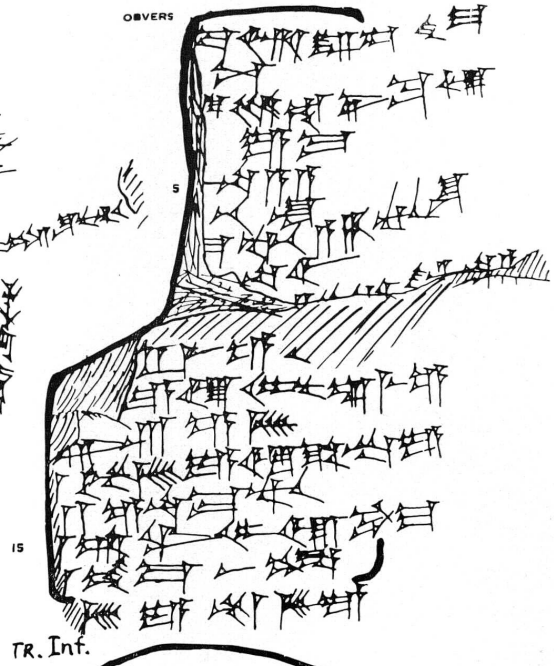
7



REVERS



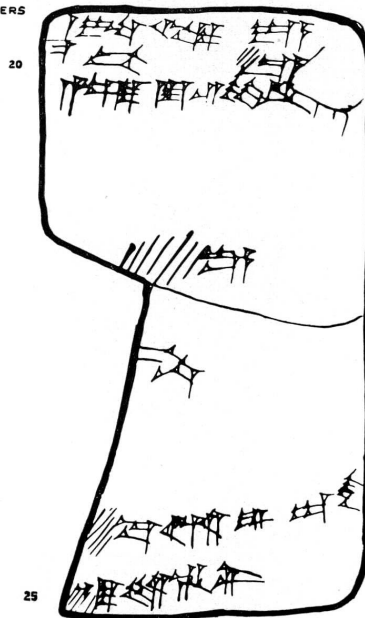
8



TR. Inf.

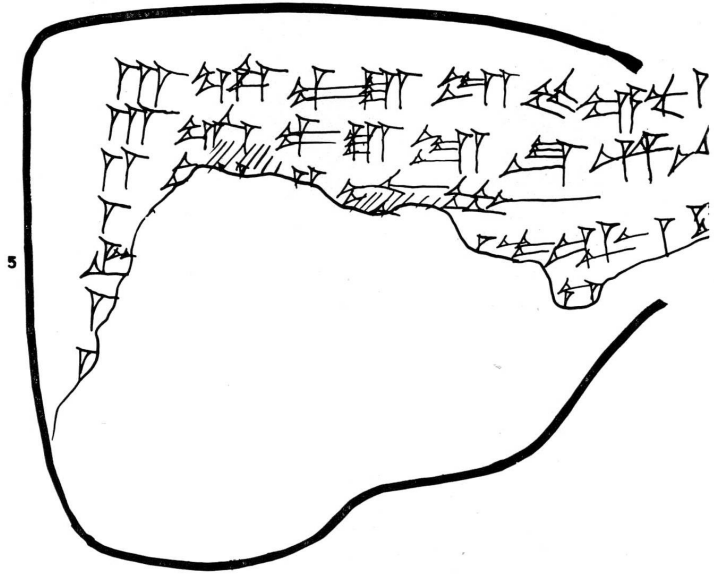


REVERS

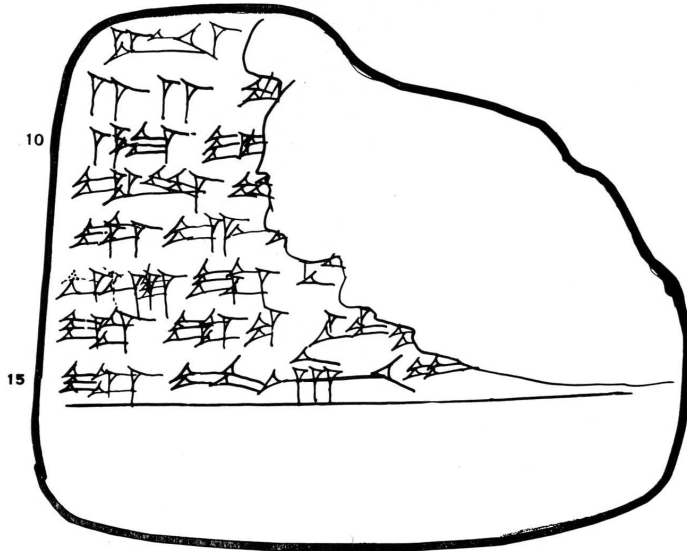


9

OBVERS



REVERS



de mes servantes et de mes servants ont été donnés à Enamati. Si quiconque a une revendication contre mes servantes et mes servants, devant moi

4 impressions de sceaux.

9 (MAH 16117)

3 *ta-pa-lu KUŠ še-e-nu^{pl}* 2 3 *ta-pa-lu KUŠ šu-hu-pat-tù^{pl}* 2 2 *KUŠ [ku]-up-pu*
4 1 *[x x x]-bi-il-di* 5 *da[mqu x x x x]* 6 1 *[x x x x]* 7 1 *[x x x x]*

Rest of obvers détruit.

8 *kap-[x x x x]* 9 2 *KUŠ e[n x x x x]* 10 *a-na mâr [x x x x]* 11 *il-t[e-nu-tu x x x x]*
12 *ša mar-t[a-tu x x x]* 13 *ù ša [x x x x]* 14 *ša ša-pa-ti [x x x x]* 15 *ša bi-ir-mi*

Pas de traduction. Voir les notes.

10 (MAH 16113)

[Um]-ma mTe-hi-[ip-til-la-ma mâr Pu-hi-še-en-ni] 2 *[x]-bi-du-[x x x x x]*
3 *[x x x x x]-bi-[x x x x]* 4 *[x x x x x]-ta-la [x x x]* 5 *[x x x x x]-ki-ir-ta [x x x]*
6 *[x x x x x]-bi ù* 7 *[x x x x x]-nu ša ál Nu-zi*

8-9 détruits.

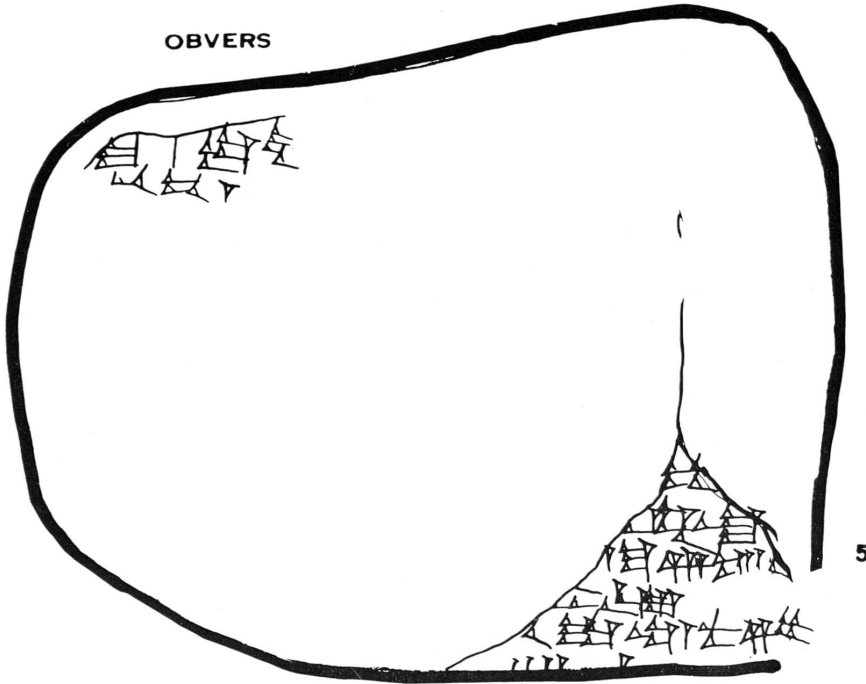
10 *[^l]Aš-te mu-lu-ki* 11 *ša mât Ha-lì-gal-bar ši-i-it* 12 *it-ta-al-ku-ni-im-ma ah-hu*
ša [x x x] 13 *ù it-te-hu-uš sinništu ša-a-ši a-šar* 14 *mTe-hi-ip til-la a-na e-ri-ši* 15 *ù um-ma*
mTe-hi-ip-til-la sinništu ša-[a-ši] 16 *mi-ta-at-mi ù iq-ta-bu-ú* 17 *a-na mTe-hi-ip-til-la*
ti-i-ma-mi-šu-nu 18 *ù mTe-hi-ip-til-la a-šar ma-mi-ti* 19 *ip-ta-la-ah-ma ù 2 sinnišātu^{pl}*
ù GIŠ ši-[x x x] 20 *[x x]-ki-ma pu-uh sinništi ša-a-ši [x x x]* 21 *[it-ta-du-š]u-nu-ti-mi*
ù [x x x] 22 *[x x x] a-na ia-ši*

Le commencement du texte est trop détruit pour être traduit.

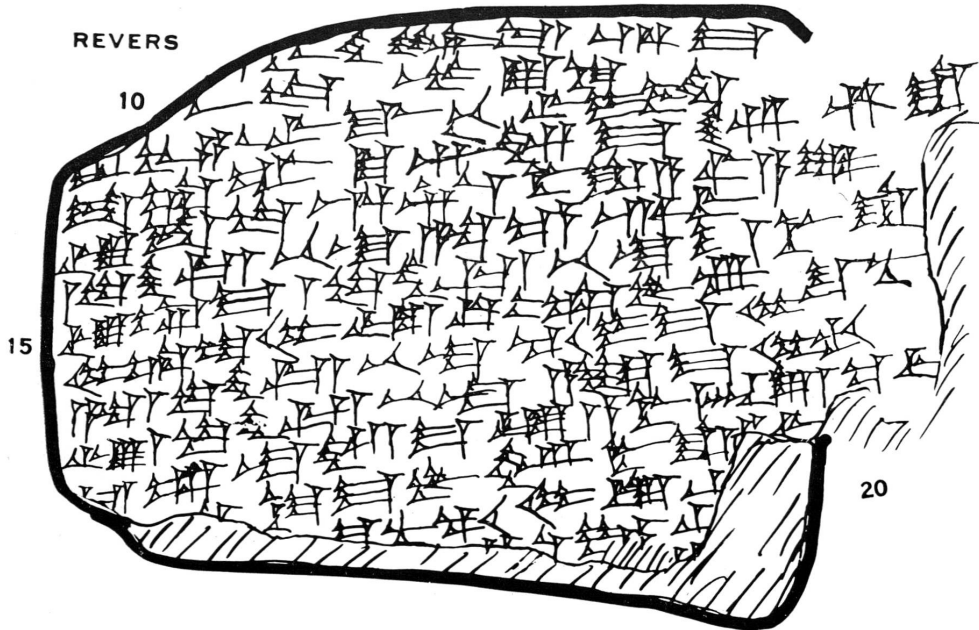
¹⁰ La femme Ašte est une esclave du pays de Haligalbat (d'où elle) est venue . . . Cette femme . . . pour la réclamer de Tehip-tilla. Ainsi (a parlé) Tehip-tilla: «Cette femme est morte.» Et ils (les juges) ont dit à Tehip-tilla: «Prête un serment.» Mais Tehip-tilla a refusé de prêter le serment. Ils (les juges) l'ont condamné a payé 2 femmes et . . . comme remplacement de cette femme-là.

10

OBVERS



REVERS



ABBRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

1. Harvard Semitic Series, vol. V, Excavations at Nuzi, vol. I by E. CHIERA
 2. Harvard Semitic Series, vol. IX, Excavations at Nuzi, vol. II by R. H. PFEIFFER
 3. Harvard Semitic Series, vol. X, Excavations at Nuzi, vol. III by TH. MEEK
 4. Harvard Semitic Series, vol. XIII, Excavations at Nuzi, vol. IV, by R. H. PFEIFFER
 et E. R. LACHEMAN
 5. Harvard Semitic Series, vol. XIV, Excavations at Nuzi, vol. V, E. R. LACHEMAN
 6. Harvard Semitic Series, vol. XV, Excavations at Nuzi, vol. VI
 7. Harvard Semitic Series, vol. XVI, Excavations at Nuzi, vol. VII
 8. Harvard Semitic Series, vol. XVII, Excavations at Nuzi, vol. VIII
 9. en préparation vol. IX
 S. Numéros des tablettes au Semitic Museum de Harvard, pas encore publiées.
 J. Joint Expedition in *Nuzi*, E. CHIERA, vol. I-V. E. R. LACHEMAN, vol. VI.
 Ju. Texte des archives de Tehip-tilla, non publiés.
 Co. Contenau, Textes Cunéiformes du Louvre, vol. IX.
 C. T. Cuneiform Texts in the British Museum.
 B. M. Numéros de catalogue des textes du British Museum.
 GA. GADD C. Tablets from Kirkuk, in *Revue d'Assyriologie*, vol. XXIII, pp. 49-161.
 Ge. Tablettes de Kerkouk au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.
 I. M. Iraq Museum. Numéros du catalogue.
 Ja. JANKOWSKA N. Tablettes du Musée de l'Hermitage, dans *Voprosi Hittlogii i Hurritologii*, Moscou 1961.
 Ka. Drei Keilschrifts Urkunden, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, vol. 48.
 Sp. SPELEERS L. *Recueil des Inscriptions*, Bruxelles 1925.
 V.A.S. Vorderasiatische Schrift Denkmäler.
 RA. *Revue d'Assyriologie*.
 Lu. LUTZ, University of California Publications in *Semitic Philology*.
 NPN. GELB, *Purves MacRae, Nuzi Personal Names*, Chicago 1943.
 STEELE F. R. *Nuzi Real Estate Transactions*, New Haven 1943.
 CASSIN E. *L'Adoption à Nuzi*, Paris 1938.

NOTES

N° 1. ¹ Les deux premières lignes sont le titre du document. Ce texte (et les deux textes suivants) sont souvent appelés «fausses adoptions» car le but de ces documents n'est pas vraiment d'adopter un fils, mais de vendre soit des champs, soit des maisons (on n'emploie pas cet expédient pour la vente d'esclaves ou pour des biens mobiliers). Sur ce sujet, cf. CASSIN, *op. cit.* p. 51 et STEELE, *Real Estate*, p. 16.

² Le nom de l'adoptant et de son père sont déjà connus (cf. NPN) mais pas dans cette filiation.

⁵ L'aweharu est le dixième de l'imeru. D'après H. Lewy l'imeru aurait...

18 000 m² (cf. *Revue d'Assyriologie*, vol XXXV, pp. 33-35).

⁶ *Wuruhlu*, mot churrite traduit par C. H. Gordon par 'nord'. (*Revue d'Assyriologie*, vol. XXXI, pp 103, seq.) et par 'sud' par Steele (*Journal of the American Oriental Society*, vol. 61, pp. 286, seq.).

dimtu, 'tour de garde', et de là le 'district' protégé par la tour.

Le district Zula nous est connu par les textes se rapportant à Tehiptilla qui avait un nombre de propriétés foncières dans la ville d'Apenaş.

(cf. J:6-7; 11:5; 14:5, etc.).

¹⁶ Comme dans la plupart des documents écrits pour Tehip-tilla au début de sa carrière d'achat de propriétés foncières, la clause de l'ilku (service de corvée?) est absente.

¹⁷ La liste des témoins est semblable à celles que nous trouvons dans une série de 16 documents écrits pour Tehip-tilla, par le même scribe Taia: J:5, 71, 81, 94, 96, 202, 418, 580, 674, 675, 676, 677, 678, 679 et 680 l'ordre des noms des témoins est presque toujours le même. Un des témoins... Paklapiti, fils de Kani manque dans notre texte et dans cinq autres textes Mus-tesup, fils d'Arn-apu est toujours le premier. Après le neuvième témoin cinq textes ajoutent «ceux-ci sont de la ville de Nuzi». Dans tous les cas la clause de service de corvée est absente. Il est donc très probable que tous ces textes ont été écrits le même jour. Il est donc aussi probable que cette tablette provient des fouilles de Chiera en 1925.

N° 2. ¹⁻³ Les noms des pères des deux adoptants sont différents; ils ne sont donc pas des frères. S'ils possédaient ensemble les mêmes maisons c'est parce qu'ils étaient apparentés, peut-être cousins, descendants du même ancêtre.

² Pukkataia est un nom propre jusqu'à présent inconnu.

⁶ Le mot « maisons » (*bîtātu*) est suivi du signe indiquant le collectif et le signe du pluriel. Cependant les dimensions indiquées — 8 coudées par 16 coudées — ne sont pas celles d'un grand bâtiment. Il est donc possible que le signe du collectif et le signe du pluriel indiquent que la maison était subdivisée en plusieurs sections.

Ici le nom de la ville est écrit « ville du dieu » (singulier) au lieu de la forme plus fréquente de « ville des dieux » (pluriel). Ce phénomène apparaît souvent (Ga. 31 : 33, 5-103 : 17, etc.). Il n'y a aucun doute que c'est la même ville: ainsi nous avons *isinni/arh kinuni ša/ina ál ilí* (le mois de *kinuni* de la ville du dieu), P. 83 : 8; 6-89 : 4, etc. et *isinni/arh kinuni ša ál iláni(pl)* (le mois de *kinuni* de la ville des dieux), 6-176 : 17; 9-4 : 37, etc.

D'autre part la ville des dieux est aussi appelée ville d'Arraphe. Dans le texte 5-63 nous avons des reçus d'orge pour certaines personnes et pour certains usages. Le premier paragraphe se termine ainsi: « Ceux-ci sont les nourritures de la reine de la ville d'Arraphe ». Le deuxième paragraphe continue le même genre de liste mais se termine un peu différemment: « Total: 6.7 imér d'orge; ceux-ci ont été reçus pour la reine de la ville des dieux par Hekru. » Or le total est pour les deux paragraphes, indiquant bien que la reine de la ville d'Arraphe est la même personne que la reine de la ville des dieux. Cp. Ga. 6 : 10 et 12; 5-103, P. 8 : 9, 13, 15, etc.

Gadd (cp. Ga. pp. 64 sq.) avait déjà identifié Arraphe avec la ville moderne de Kerkouk et la ville de Nuzi avec le *tell* de Yorhan Tepe.

Du fait que le nombre de tablettes trouvées à Kerkouk est assez petit, nous ne connaissons donc pas cette ville aussi bien que Nuzi. (Cf. *Real Lexikon der Assyriologie*, article Arraphe.)

⁹ ^d*Ki-na-tu*: le nom de ce dieu n'est pas connu autrement à Nuzi. Faut-il lire: *báb ilí ki-na-tu*, situé près de la porte du temple?

¹⁴ Le signe du pluriel après *qištu* indique que le don est fait à deux personnes.

¹⁵ Ici nous avons la clause de *ilku*. Le document appartient à une génération après le texte précédent, et c'est durant cette période qu'elle a été introduite.

N° 3. ¹ Pour le nom propre, cf. 1-75 : 19, 34.

² *Dimtu Pakkanu*: cf. les noms propres Pakkaia, Pakkante, etc.

⁶ *kimu* suivi de la nature du don dans la clause décrivant l'objet de la transaction est rare, mais cela indique que l'objet de ce document n'est pas l'adoption réelle, mais l'acquisition d'une propriété immobilière, sous la fiction d'adoption. A la ligne 9 les flèches sont décrites comme étant faites de bronze (*erú*), c'est-à-dire la pointe de la flèche seulement, la tige étant faite de roseau comme l'indique le premier signe du sumérogramme.

^{20, 22} Ces noms propres se retrouvent souvent dans les archives de Tehip-tilla. Cf. NPN.

²⁹ Le scribe est le fils du scribe qui a écrit le n° 1.

N° 4. Ce texte est unique: il nous donne des nouveaux noms de la famille de Tehip-tilla et des informations autrefois inconnues sur l'emploi des esclaves.

Tešnaja la fille de Tehip-tilla a reçu une esclave, Wilari, et un esclave, Uthap-tae pour le prix d'un cheval. Maintenant elle assigne l'esclave femelle à son fils Tupkiija et l'esclave mâle à sa fille Tišnurhe/Tišnuri. D'autre part elle confie son fils et sa fille à sa mère Hunzuri (suit une cassure). Après qu'ils auront été élevés, le fils Tupkiija prendra possession de l'esclave femelle et la fille Tišnuri prendra possession de l'esclave mâle Uthap-tae. Le document se termine en indiquant que le prix du cheval est pour l'esclave femelle.

Le texte n'indique pas pourquoi la mère a assigné à chacun de ses enfants encore jeunes un esclave dont ils ne prendront possession qu'à leur maturité, à moins que les esclaves les aient accompagnés pendant qu'ils étaient élevés par leur grand-mère.

Aussi unique est le fait que les petits enfants sont élevés par leur grand-mère. Aucune raison n'est donnée.

¹ *Ti-i-eš-na-a-a*: nom nouveau à moins que ce soit le même, écrit *Te-eš-še-en-na-a-a*, 4-498 : 4; 5-502 : 14; 599 : 2; 7-358 : 4, 13. Cependant dans tous les cas, il ne peut être fait allusion à la fille de Tehip-tilla, car ils sont datés de deux ou trois générations plus tard. Ici nous avons le cas unique du nom d'une fille de ce fameux propriétaire foncier.

³ *Wi-la-ri-ri*: cf. J. 505 : 9 : ^f*Wi-la-ri-ia*.

⁴ Uthap-tae, esclave, cf. Ju 533.

⁵ *ú-sú-ri* : à la ligne 23 nous avons *ši-mu ša sîsi* au lieu de *ša sîsi ú-sú-ri*. Le mot est connu, quoique le sens soit incertain: J 68 : 9 (*ú-su-ur-tu*); J 158 : 6, 11 (*ú-sú-ri*). Cf. Noms propres *ú-zu-ur-mé*, *u-zu-ur-me-šu*, *ú-sur-me-ša*: NPN 169.

¹⁰ *Ti-iš-nu-ur-hé* est écrit *Ti-iš-nu-ri* à la ligne 23. La première lecture est nouvelle; la seconde est très fréquente dans les textes qui donnent des listes de femmes et des reçus de grains.

¹³ Le mot *ummû* « mère » est suivi du signe *meš* indiquant le pluriel. Ici de nouveau le signe du pluriel indique non pas le pluriel du mot qui le précède mais que la dernière voyelle du mot est longue.

Hinzuri, l'épouse de Tehip-tilla nous est déjà connue par un procès (J 655) dans lequel un certain Tupkiia (dont le nom du père est détruit) est accusé par Ennamati le fils de Hinzuri et Tehip-tilla de ne pas avoir rempli certaines conditions concernant l'éducation d'un esclave par Tupkiia. Il est intéressant de remarquer les similitudes avec notre texte.

¹⁵ *i-ra-ab-bu-šu-nu-ti*: il-les élèvera; littéralement: il les fera grandir, II 1 du verbe *rabû*. A la ligne 19 nous avons *ir-ta-bu-ú*, I 1 qui ne peut avoir que le sens du futur. Il en est de même aux lignes 21 et 22 où *il-te-qè* I 1 de *léqu* est au futur.) Jusqu'à maintenant on avait maintenu que la forme avec le *-t* avait toujours un sens du passé.)

²⁸ *U-zu-ur-me-šu*. Cf. ligne 5.

N° 5. Ce texte n'est pas complètement compréhensible. Il fait allusion à une autre fille de Tehip-tilla, Zilimnaia que quatre envois de son frère Ennamati avaient envoyée dans un pays dont le nom n'est pas certain. Le reste du texte n'est pas certain.

¹⁻⁴ Les noms des quatre individus n'ont pas de filiation.

⁵ Le nom de la femme Zilimnaia était déjà connu mais pas comme fille de Tehip-tilla.

⁶ *DUMU* pour *DUMU.SAL*.

⁷ Le texte est très lisible, mais le nom *mât Aška* est inconnu. Est-ce une erreur pour *mât Aššur*?

¹⁰ A qui le pronom *šu-ú-ma-mi*, « celui-là » fait-il allusion?

¹¹ Le premier signe n'est pas certain.

Si la femme Apapalti est la mère de Zilimnaia, elle serait une seconde épouse de Tehip-tilla.

¹⁴ *ha-ša-ar-te-en-na* mot, churrite de sens incertain. Cf. 4-109: *NP amat êkalli ha-ša-ar-te-en-na ana qâti NP₂ nadnu*, « NP servante du palais a été donnée à NP₂ (comme) *hašartenna*. »

¹⁵ *li-me-li-is-sú-ú-mi*: précatif *li* + II 1 *malû* + *-sûmi*.

N° 6. Ce genre de texte nous est déjà connu. C'est une liste de soldats qui ont été démobilisés pour retourner chez eux. Ici nous avons le verbe accadien *mašáru* (II. 1); ailleurs nous avons le verbe churrite *nakkušu*.

² *muššuru*, II. 1 du verbe *mašaru*. Le texte J 665 est une liste de *alík šêri* et de *alík ilki*, comme ici, mais le verbe est *nakkuššu*. On trouve aussi le verbe *mašaru* employé dans le sens contraire de mobiliser: *awêlûti^{pl} a-na narkabâti^{pl} mu-uš-šu-ru*, 6-71 : 20, 23, 25, 28, 29 (x hommes remis à leurs chariots).

x awêlûti^{pl} ša qašâti^{pl} . . . ša ana bîti-šunu muššuru, x archers démobilisés, (aussi: conducteur de charriots) 6-44: passim.

Le nom de la ville d'Arn-apu est aussi celui d'un nom propre.

¹⁰: *alík ilki* est différencié d'*alík šêri* (ligne 20). Cf. *Chicago Assyrian Dictionary*, vol. 1, pp. 343a et 346a.

N° 7. Ce texte est un inventaire de différents objets de métal, de vêtements et d'objets en cuir. Parmi les noms mentionnés il y a la fille de Tehip-tilla, Zilimnaia, mentionnées au n° 5.

¹ 1 gobelet d'argent du poids de 10 sicles.

²⁻³ x paires de *hulannu*. Le sens est incertain, mais cela doit être un vêtement couvrant la partie supérieure du corps, dont les bras, car le terme *tapalu* est employé quand il y a plus d'une paire de parties, pour laquelle on emploie *ištennutu*. D'autre part le mot paire est employé pour tout objet qui a deux parties, comme deux jambes ou deux manches.

³ *nahlaptu*, probablement de *halapu*, « couvrir »; un vêtement qui couvre le corps.

⁴ *tamkarhu* est le nom d'une teinture. 6-222: 6: 30 *šiqlu ta-am-qa-[ar-hu]*. Cf. J 108 : 12, Le mot est employé comme adjectif suivant un substantif: 4-431 : 26; 5-247 : 24, 27, 29, 30, 31, 83. Le sens n'est pas connu.

⁵ *ša kaspi uhhuzu*, « incrusté d'argent ».

⁶ impossible de traduire.

⁷ *mār šipri* : « messagers ». Ici nous avons *iltên*, une paire.

¹ Est-ce Ennamati, le fils de Tehip-tilla? Le dernier mot de la ligne m'est inconnu.

¹⁰ *TUM.LAL* est un nom de vêtement mentionné fréquemment : 5-247 : passim.

¹³ Une paire de souliers-sandaes.

¹⁴ *i-šu-ma-qa* : héritage?

¹⁶ *šu-hu-up-pè* : 7-398, 399 et 401 sont des listes de noms de femmes de trois villes différentes ; après les noms propres nous avons : « avec leurs vêtements, avec leur *KUŠ šu-hu-up-pa-ti-šu-nu*, avec leurs *pa-hu-uz-zi-šu-nu*, avec leurs *hu-bur-ni-šu-nu* (et avec leurs seaux) ont été remises à NP. » Le *šuhuppu* est donc une espèce de vêtement fait de cuir.

²⁷ *nenzitu* est un chaudron.

N° 8. Quoique le texte soit endommagé il peut être reconstruit en partie avec l'aide des textes n°s 4 et 5. C'est une déclaration de trois hommes concernant la femme Tiešnaia qui a été remise à son frère Ennamati. Le texte continue en disant : « toutes » les servantes et tous les servants et tous les descendants de mes servantes et de mes servants seront donnés à Ennamati. »

⁵ Tiešnaia, fille de Tehip-tilla. Cf. n° 4 : 1.

⁷ Très souvent nous trouvons dans les textes de Nuzi le féminin au lieu du masculin et vice versa ; ici *ahatu* (sœur) au lieu de *ahu* (frère).

¹ La cassure malheureusement ne nous donne pas le rôle de Zilimnaia, la sœur de Tešnaia.

^{10, 11, 13} Pourquoi le pronom possessif de la première personne du singulier, quand nous avons la déposition de trois personnes, à moins que l'un d'eux soit le porte-parole des deux autres.

²¹ *lu-zi-ik-ki* II. 1 de *zakû*.

N° 9. Inventaire de vêtements et d'objets en cuir.

¹ Cf. n° 7 : 13.

² Cf. n° 7 : 16.

¹² *mar-t[a-tu]* est un vêtement.

¹⁵ *bi-ir-mi* « de couleur ».

N° 10. Malgré que le verso de la tablette soit presque complètement détruit, il est possible d'avoir une idée générale du contenu du texte. La première ligne, telle que je l'ai reconstruite, indique que nous avons ici une déposition faite dans un procès juridique par le fameux Tehip-tilla. Mais la fin du texte, ligne 19 à 21, a les mêmes caractéristiques que les textes de ce genre déjà publiés, avec cette différence que notre texte est le seul cas où Tehip-tilla a perdu le procès et a dû payer une amende. Le nom de celui qui a intenté le procès est malheureusement cassé. Le sujet du procès est une femme appelée *muluki* (sens encore inconnu) qui est venue du pays de Hanigalbat. Elle avait probablement été au service de Tehip-tilla qui admet qu'elle est morte. Les juges demandent à Tehip-tilla de prêter le serment ; il refuse. Comme dans bien d'autres cas, c'est une raison suffisante pour le déclarer coupable et lui imposer une amende.

¹⁷⁻¹⁸ Ici nous avons le cas unique où le verbe *tamû* (jurer) et le substantif *mâmîtu* (serment) sont employés. D'habitude nous avons l'expression *niš šarri* (serment du roi) ou *niš ilâni* (serment des dieux). Au lieu du verbe *ralâhu* (avoir peur) l'expression plus commune est *târu*.

